

Service Jeunesse de Montlhéry

Projet pédagogique

I. DESCRIPTIF

1. Implantation géographique

Le service jeunesse est un accueil collectif de mineurs mixte sans hébergement qui accueille les adolescents pendant le périscolaire, les mercredis et les vacances scolaires.

Il est donc situé dans la ville de Montlhéry qui est composée de 7770 habitants et se situe à 25 km au sud-ouest de Paris dans le département de l'Essonne. La commune est traversée du nord au sud en son milieu par la route nationale 20 qui forme une séparation entre le centre ancien et les nouveaux quartiers gagnés sur les cultures. Son petit territoire majoritairement urbanisé est situé dans la vallée de l'Orge. C'est une ville riche d'un patrimoine architectural varié, acquis durant les différentes époques d'occupation.

Le service jeunesse est situé au parc de la Souche. Il bénéficie d'un espace entouré par la verdure et à proximité du centre ville.

2. Locaux

L'accueil du public est situé au :

SPOT
SERVICE JEUNESSE (sans hébergement)
1, rue Blanche de Castille
91310 MONTLHERY

Cette structure est composée de :

- Un bureau pour la direction
- Une salle d'activité / accueil
- Une salle informatique
- Une régie
- 2 toilettes
- 2 toilettes handicapées

3. Modalités d'inscriptions et tarifs

Les parents doivent inscrire leurs enfants afin qu'ils puissent accéder aux locaux et participer aux différentes activités proposées tout au long de l'année. Le dossier d'inscription devra être déposé par un des représentants légaux pendant les heures d'ouverture. Le montant de l'inscription sera de 5€ à l'année et toute autre activité payante (sortie, séjour...) sera évaluée en fonction du quotient familial. L'adhésion devra être renouveler chaque année à la date anniversaire de l'inscription.

4. Horaires

Lundi, mardi, jeudi et vendredi :

- Accueil du soir de 16h à 19h

Mercredi :

- Accueil de l'après-midi de 14h à 19h

Vacances scolaires :

- Accueil de 9h à 12h et de 14h à 19h

5. Public accueilli

Le service jeunesse a pour but d'accueillir les adolescents de la ville de Montlhéry et des communes avoisinantes. Il est destiné aux jeunes à partir de l'entrée au collège jusqu'à l'âge de 17 ans. Les adhérents pourront avoir accès à la salle d'activité, la salle informatique et ils pourront participer aux activités et aux sorties proposées.

Cette structure permettra aux adolescents d'avoir un lieu d'accueil et d'activité adapté. Il est clair que l'absence d'une structure jeunesse sur la ville fait défaut et ce manque se manifeste par une demande constante des familles et des jeunes collégiens qui ont quitté l'ACM élémentaire récemment et qui se retrouvent sans aucune structure d'accueil répondant à leurs besoins. De plus, cela incite certains adolescents de la ville à prendre l'initiative de se déplacer dans les structures jeunesse des villes voisines en raison de ce manque au sein de la commune.

CARACTERISTIQUES DES PREADOLESCENTS ET DES ADOLESCENTS

Caractéristiques	Besoins	Comportement
Conflit entre passé et avenir, oppositions et contradictions, perte d'appétit et insomnie liés aux changements morphologiques, développement de l'esprit critique, préférence du travail en groupe librement choisi, lien entre motivation et curiosité, période de négativisme notamment en rapport à la nouvelle image du corps	De responsabilité, d'autonomie, d'identité, d'affirmation de soi, d'accomplissement (projet personnel), d'affiliation (relation amicale), de ressentir le progrès sinon risque de découragement et de désintérêt, de se donner de nouveaux modèles, d'attachement à un idéal, de se confier, moins de besoin de démonstration pour la compréhension, de reconnaissance, de cadre	Crise de caractère plus ou moins grave : humeur instable, replie sur soi-même, agressivité, introversion, caractère pudique, narcissisme, prépondérance des émotions, opposition aux parents et aux institutions, impatience

6. Equipe pédagogique et effectifs

La structure a une capacité d'accueil de 50 personnes. L'équipe sera composée d'un directeur titulaire du BPJEPS et d'une animatrice titulaire du BAFA, du BAFD ou du BPJEPS.

II. OBJECTIFS

1. Rappel des objectifs éducatifs

L'objectif général est de « **faire vivre aux enfants qui nous sont confiés des moments de loisirs éducatifs, culturels et ludiques** ».

Plusieurs objectifs en découlent :

- Organiser des loisirs et des vacances pour tous
- Favoriser le développement local en participant à l'attractivité du territoire
- Promouvoir une activité spécifique (activités scientifiques et techniques)
- Proposer une action éducative en complément du collège
- Favoriser l'échange intercommunal

2. Objectifs pédagogiques et moyens

❖ **Promouvoir la citoyenneté**

- Favoriser et permettre l'apprentissage et l'expérimentation de la démocratie
- Favoriser l'apprentissage de la citoyenneté, du vivre-ensemble, dans le respect des différences

❖ **Créer un groupe et le fidéliser**

- Favoriser l'intégration du jeune au sein du groupe
- Mettre en place des repères permettant à chacun de trouver rapidement sa place au sein du groupe
- Favoriser les actions se déroulant à moyen et long terme

❖ **Favoriser l'épanouissement individuel de chaque jeune**

- Permettre aux jeunes de découvrir d'autres activités, d'autres lieux et d'autres cultures
- Permettre à chacun de s'exprimer au sein et à l'extérieur de la structure
- Développer des activités culturelles, artistiques et sportives

❖ **Accompagner les jeunes vers l'autonomie, la responsabilisation et la valorisation**

- Valoriser l'implication et l'engagement des jeunes dans des projets
- Permettre de choisir librement les activités dans la limite du réalisable
- Permettre aux jeunes de développer leur esprit critique et de faire des choix
- Promouvoir le sens du respect de l'autre

III. RÔLE DES ACTEURS EDUCATIFS

1. Rôle du directeur

Il a comme fonction de :

- Coordonner l'équipe d'animation
- Gérer les finances, le matériel et l'administratif
- Coordonner les interventions conduites en direction des jeunes
- Gérer les relations avec les différents partenaires (prestataire de service, ACM, collège, famille...)
- S'assurer que le travail des animateurs est également un temps de formation
- Porter une attention particulière aux animateurs stagiaires
- D'être garant de la mise en œuvre du projet pédagogique
- Rendre compte du fonctionnement de l'accueil à l'organisateur
- Garantir l'évolution du projet, son évaluation et sa régulation

2. Rôle de l'animatrice

Elle a comme fonction de :

- Gérer la vie quotidienne
- Construire une relation individuelle et/ou collective avec les jeunes
- Proposer et d'organiser des activités adaptées aux capacités et aux besoins des adolescents en tenant compte de leurs envies
- Garantir la sécurité physique et affective de chaque jeune
- Accompagner les jeunes dans la réalisation de leur projet
- Garantir le respect des lieux et du matériel ainsi que de l'application des règles de vie
- S'engage à mettre en œuvre le projet pédagogique et les projets d'activités définis en équipe
- de participer à l'accueil, à la communication et au développement des relations entre les jeunes, les familles et les autres membres de l'équipe d'encadrement
- Participer aux réunions de préparation, d'évaluation et de bilan

3. Place des parents

Les parents ont un rôle essentiel dans les actions complémentaires que nous proposons aux jeunes puisqu'ils ont ce rôle éducatif qui les aide à se construire moralement. La possibilité d'échanger sur un ensemble d'éléments pertinents concernant le comportement de leurs enfants et des problématiques diagnostiqués nous permettra d'être plus proches dans nos actions éducatives. Nous considérons donc les parents comme partenaire principal. Le projet pédagogique leur est remis lors de l'inscription ainsi que le règlement intérieur afin qu'ils puissent apporter leur avis sur le quotidien de leurs enfants.

Plusieurs événements seront organisés tout au long de l'année afin d'inclure les parents dans cette dynamique. De là, des réunions d'information et des sous commissions seront proposées ainsi que des invitations à différents moments festifs où ils seront conviés à participer avec leurs enfants. Afin de permettre aux parents d'avoir une vision globale sur l'ensemble des

ateliers proposés au sein de la structure, un planning d'activité sera disponible sur le site de la ville et à l'intérieur de la structure.

IV. ORGANISATION

1. Les activités

Les activités se présentent sous différentes formes. Elles sont élaborées dans le but d'apporter des éléments complémentaires et constructifs aux jeunes. Le rôle de l'animateur est prépondérant quant à la mise en place et au déroulement de l'activité. Elle sera adaptée aux capacités et aux besoins jeunes en tenant compte de leurs envies.

Chaque jeune entrant dans la structure devra remplir une feuille d'émargement où il devra préciser son nom, son prénom, l'heure de son arrivée et celle de son départ. Il pourra alors profiter du matériel mis à disposition ou des activités proposées. Pour celles-ci, il devra au préalable s'inscrire sur la fiche dédiée étant donné que les places seront limitées en nombre. La préinscription à une sortie payante se déroulera en plusieurs étapes. Un délai pour l'inscription sera prévu et il devra être respecté afin qu'elle soit prise en compte. Le montant de la sortie et l'autorisation parentale remplie devront être donnés le jour de l'inscription.

Afin de prendre en compte les besoins de chaque jeune, nous proposerons des activités dans différents domaines :

- Le jeu, sous différentes formes (coopératif, de plateau, d'équipe...)
- Les activités d'expressions corporelles, artistiques, manuelles...
- Les activités de découverte (visite de musée, théâtre, cinéma, mini séjour, rencontre inter-centre...)
- Les activités physiques et sportives
- Les ateliers d'écriture, scientifiques, culinaires...
- Les ateliers thématiques (débat, prévention, santé...)

Certains thèmes seront proposés durant les vacances scolaires dépendamment des propositions des jeunes, ce qui amènera une dynamique différente les incitant à évoluer et à s'investir par rapport à des objectifs communs.

2. La répartition des temps respectifs d'activité et de repos

- Le soir de 16h à 19h, excepté le mercredi : la structure sera ouverte en accès libre pour les jeunes
- Le mercredi, hors vacances scolaires : l'accueil des jeunes se fera de 14h à 19h. Durant ce temps, les jeunes auront le choix de participer à l'atelier proposé ou de s'occuper librement dans la structure avec le matériel mis à disposition.
- Les vacances scolaires : l'accueil se fera de 9h à 12h et de 14h à 19h. Comme pour les mercredis, les jeunes auront la possibilité de participer aux ateliers et sorties proposés, ou ils pourront vaquer librement dans la structure.

3. La restauration

Aucun service de restauration n'est prévu pendant les temps d'accueil. Durant les vacances scolaires, la structure est fermée de 12h à 14h ce qui laisse le temps aux jeunes de rentrer chez eux pour manger et avoir un petit temps de repos.

4. La sécurité

L'équipe d'animation a une entière responsabilité et elle doit être garante de la sécurité des jeunes dès lors qu'ils sont inscrits, qu'ils évoluent dans la structure ou à ses abords, et qu'ils participent aux activités et aux sorties proposées.

Lors de leur départ, seul les responsables légaux et les personnes autorisées en amont sur la fiche d'inscription sont autorisés à récupérer les jeunes. Une personne ne figurant pas sur la liste peut uniquement récupérer l'enfant si une autorisation écrite a été déposée à la structure en amont en précisant le nom et prénom de cette personne. Un justificatif d'identité sera demandé avant de remettre l'enfant. Dans le cas où le jeune rentre tout seul, une autorisation parentale sera demandée aux parents lors de l'inscription de leurs enfants.

Les activités sportives spécifiques telle que les sorties VTT et rollers ne peuvent être pratiquées que dans certaines conditions : port du casque, protection des coudes et des poignées, protection des genoux, gilet réfléchissant...

De plus, avant chaque sortie un trajet aura été défini au préalable et laissé au bureau du directeur. Un animateur aura pris soin de vérifier le parcours la veille ou le matin même, afin de s'assurer qu'aucun n'éléments dangereux ne perturbent le bon déroulement de la sortie (travaux...).

5. L'accueil des mineurs atteints de troubles de la santé ou de handicap

Cette démarche de mixité des publics répond à un souhait des mineurs atteints des troubles de la santé ou handicapés et de leurs familles. Elle permet à tous de faire l'apprentissage de la solidarité dans le respect de la diversité et des différences.

Plusieurs étapes doivent être respectées afin d'accueillir ces enfants dans les meilleures conditions :

- A l'inscription, la famille signale tout problème de santé de son enfant susceptible d'influencer sur le fonctionnement, en précisant le niveau d'autonomie de l'enfant, les aspects qui risquent une mise en danger de lui-même ou des autres, le cas échéant, le système de communication de l'enfant avec autrui.
- Le directeur doit s'informer des particularités générées par la situation de l'enfant. Le dossier constitué par le médecin et la famille devra contenir notamment un certificat médical précisant toute réserve, inaptitude et contre-indication.
- L'enfant sera impliqué dans la démarche mise en place le concernant suivant ses capacités.

- Le directeur doit informer l'équipe d'encadrement des difficultés rencontrées par l'enfant et du type des problèmes que ce dernier est susceptible de rencontrer ; les informations médicales diffusées à l'équipe se limitent à celles nécessaires au fonctionnement de la journée.
- Dès le début, les animateurs devront être sensibilisés aux diverses procédures de la vie quotidienne.
- L'équipe d'encadrement doit veiller à respecter le rythme de vie de l'enfant, et prendre les précautions nécessaires dans la vie quotidienne et lors des activités.
- Les conditions de participations à certaines activités seront déterminées en fonction des recommandations médicales et pratiques ; l'animateur sera plus attentif au bien être de l'enfant.
- En cas d'allergie alimentaire et de régime spécifique, le cuisinier devra anticiper de façon rigoureuse sur la composition des repas.

6. La pédagogie de la sanction

Elle doit être une réponse à tout acte non conforme aux règles instaurées dans la structure afin d'amener le jeune à comprendre son acte et la responsabilité qui en découle. La sanction sera formulée par un adulte qui mettra en place plusieurs outils pédagogiques lui permettant d'inclure une dimension éducative dans celle-ci. L'erreur d'un jeune ne doit pas pour autant le cataloguer dans une catégorie mais elle doit être expliquée et réparée selon la situation.

La sanction rappelle au jeune qu'il y a une loi qui doit être respectée afin que tout le monde puisse évoluer dans un espace avec équité. Elle offre l'opportunité à chacun de comprendre qu'il y a une limite qu'il se doit de respecter au sein d'un groupe.

Le jeune apprend alors à vivre avec les autres et à partager.

Il est important que la sanction soit adressée à une personne et non à un groupe. Il ne convient pas de mettre en avant une sanction devant le groupe même si une explication peut être envisagée afin de sensibiliser le groupe sur la nécessité de respecter les règles et les conséquences possibles si elles ne sont pas honorées.

L'explication doit être un élément principal. Elle tend à ce que le jeune comprenne son acte et la sanction qui en découle. Ce n'est pas la vengeance qui est recherchée mais l'aspect éducatif qui a pour but de réinscrire l'autre dans l'existence d'une règle et donc à le réintégrer au sein d'un collectif.

Il faut appuyer sur le fait que la sanction répond à l'indignité d'un acte et non à l'indignité d'une personne.

Une procédure de réparation accompagne la sanction. Cette réparation sera bénéfique si le jeune ressent la nécessité de s'amender, accepte de se mettre en position de responsabilité par rapport à ses propres actes.

V. EVALUATION

1. Evaluation des objectifs

Afin d'avoir un aperçu concret concernant l'évaluation des objectifs, plusieurs outils vont être utilisés. Une grille d'observation en direction des partenaires permettra de mettre en avant leur participation globale. De plus, plusieurs réunions de bilan seront proposées afin de faire une mise au point sur l'avancement des actions communes et un réajustement des actions à venir si nécessaire. Enfin, un questionnaire de satisfaction en direction des jeunes ciblés par le projet leurs sera proposé. Cela nous apportera des éléments concrets concernant leur point de vu sur les actions qu'ils ont effectués et nous permettra d'avoir une idée sur les actions futures qu'ils souhaiteraient mettre en place.

2. Evaluation de l'équipe d'animation

Plusieurs réunions seront organisées. Des réunions de préparation et d'organisation seront proposées. Elles permettront de mettre en avant les grandes lignes du projet pédagogique et d'acter les activités proposées par l'équipe qui devra rendre une fiche de bilan en fin de semaine. Après les vacances scolaires, une réunion de fin de vacances permettra d'avoir un aperçu sur l'ensemble des ateliers qui ont été proposé, de voir si les objectifs ont été atteints et le cas échéant, les animateurs devront expliquer la raison et proposer une solution potentielle. De là, un entretien individuel sera organisé pour chaque animateur mettant en avant des critères propres au projet pédagogique. Le but étant d'apporter des éléments constructifs qui permettront à l'équipe d'être dans une démarche d'évolution avec des objectifs précis à atteindre autant au niveau de ses compétences que du rôle qu'elle a au sein de la structure.